

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023 à 19 H

ORDRE DU JOUR

COMPTE-RENDU DES DECISIONS

 Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, Relations avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix)</u>

1 Accueil de deux nouveaux Conseillers Municipaux

Finances

- 2 Décision modificative N° 2 Budget principal de la Commune
- 3 Décision modificative N° 1 Budget annexe du Village de Vacances de la Baume
- 4 Décision modificative N° 2 Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane
- 5 Décision modificative N° 1 Budget annexe du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane
- 6 Reversement d'un excédent de la section de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2023

<u>AFFAIRES GENERALES</u>

- 7 Dénomination de la Place de la Fenière -
- 8 Coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2024
- 9 Modification de la délibération N° 89/22 du 19 Mai 2022 désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du CCAS – remplacement de Monsieur Paul GAILLARD
- 10 Modification de la délibération N° 44/20 du 18 Juin 2020 désignation d'un correspondant Défense remplacement de Monsieur Paul GAILLARD
- 11 Modification de la délibération N° 06/22 du 27 Janvier 2022 désignation des représentants de la commune au Comité consultatif d'Urbanisme remplacement de Monsieur Marc GOFFIN

- 12 Modification de la délibération N° 37/20 du 18 Juin 2020 désignation des représentants de la commune au Comité Consultatif Développement Durable remplacement de Monsieur Marc GOFFIN
- 13 Convention entre la ville de LA ROQUE D'ANTHERON et ENEDIS pour l'intégration de poste de distribution publique d'électricité dans le cadre des opérations de requalification des voies et espaces publiques de la commune
- 14 Emplois de Directrice adjointe et d'animateurs au sein de la Maison de l'Enfance : autorisation de recruter des agents contractuels (en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- 15 Suppressions de postes